

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Code	Nom officiel de la servitude	Référence du texte législatif qui permet de l'instituer	Service responsable de la servitude
AC 2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels <u>Site classé par arrêté préfectoral le 5 février 1936.</u> « Falaises de Donville s'étendant depuis la limite de la commune de Granville jusqu'à la rue de Nez, entre la mer et le chemin des Falaises »	Loi du 2 mai 1930 modifiée art.17 Décret 69-607 du 13 juin 1969 Décret 70-288 du 31 mars 1970	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Boulevard de la Dollée – BP 496 50006 Saint-Lô Cedex tél. 02.33.57.52.46 Direction Régionale des Affaires Culturelles Conservation des Monuments Historiques de Basse Normandie. 13 bis rue St Ouen 14052 Caen Tél : 02.31.38.39.40
EL 9	Servitudes de passage des piétons sur le littoral (SPPL)	Loi 76-1285 du 31 déc. 1976 art.52 Articles L.160-6 à 8 du code de l'urbanisme. Circulaire 78-144 du 20 oct. 1978 Décret 77-753 du 7 juillet 1977	Direction Départementale de l'Équipement Service Aménagement-Urbanisme-Environnement (SAUE) Bd de La Dollée BP 496 50 006 Saint-Lô cedex – Tél. 02.33.06.39.00
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques : a) alimentation générale b) distribution publique	Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 13 juillet 1925 et 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1958 et 67-885 du 6 octobre 1967. Loi 46-628 du 8 avril 1946 art.35 Ordonnance 58-997 du 23 octobre 1958 art.60 Décret 67-886 du 6 octobre 1967 Décret 70-192 du 11 juin 1970 modifié par le décret 85-1109 du 15 octobre 1985.	Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie Citis – Le Pentacle – Avenue de Tsukuba 14209 Hérouville-St-Clair Cedex Tél. 02.31.46.50.00 Direction Départementale de l'Équipement, Service de Gestion de la Route (SGR) Bd de la Dollée, BP 496 50 0006 Saint-Lô cedex. Tél : 02.33.06.39.00
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques	Décret du 25 août 1982.	
T 5	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulaire aérienne Servitude de dégagement Aérodrome de Granville	Code de l'aviation civile – article L.281-1 à L.281-4, art.R.241-1 à R.241-3, R.242-1 à R.242-3 et D.242-1 à D.242-14.	District aéronautique de Basse Normandie Aéroport de Deauville – Saint-Gatien 14130 Saint-Gatien-des-Bois Tél : 02.31.65.65.31

A N N E X E S

Alimentation en eau potable

Propositions de définition des périmètres de protection

Avis de l'hydrogéologue agréé (27 mai 2005)

**Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter une distribution d'eau
privée**

SARL « L'Oasis de la Plage »